

# Formation au titre professionnel Moniteur Sportif De Natation



## OBJECTIFS DE LA FORMATION

### DIPLÔME VISE

L'objectif de cette formation vise à la préparation et à l'obtention du Moniteur Sportif de Natation, titre à finalité professionnelle de niveau 4. Le Moniteur sportif de natation est un professionnel des activités de la Natation. Il exerce son activité au sein d'une structure de la Fédération Française de Natation (FFN).

Seuls les clubs de la FFN font appel à la certification "moniteur sportif de natation" dans la mesure où celle-ci est centrée sur le métier d'entraîneur de niveau régional, la FFN détenant le monopole de la compétence d'entraînement dans les différentes disciplines sportives dont la fédération est la seule à avoir reçu la délégation du Ministère des Sports.:

### NIVEAU DU DIPLOME

Titre à finalité professionnelle de niveau 4 (Baccalauréat) inscrit au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles)

1. Code RNCP : 34061
2. Code CPF :
3. Diplôme accessible par la voie de la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience).
4. Textes réglementaires en vigueur : [Décision du 21 novembre 2019 portant enregistrement dans le répertoire national des certifications professionnelles et dans le répertoire spécifique](#)

### METIER VISE

Le Moniteur Sportif de Natation met en œuvre en sécurité des activités à vocation sportive et participe au fonctionnement du club. Il exerce ainsi ses activités dans un domaine privé, auprès d'un public volontaire et licencié dans un des clubs affiliés à la fédération :

1. Prévention et gestion des incidents et accidents
2. Organisation et gestion d'un groupe en déplacement ou en stage
3. Conduite en sécurité de son action dans le cadre du plan d'aisance aquatique, du plan "j'apprends à nager", des différents tests de l'Ecole de Natation Française (ENF) et de l'apprentissage des nages, départs et virages
4. Conduite en sécurité d'un plan d'entraînement et de séances dans le cadre d'une pratique compétitive jusqu'au niveau régional dans sa discipline
5. Participation à la gestion administrative et technique des pratiquants
6. Participation à la promotion et au développement des activités au sein d'un club
7. Réalisation d'un projet d'action afin de promouvoir une ou des activités au sein d'un club
8. Accueil et accompagnement d'un stagiaire dans sa formation au sein d'un club



## PUBLICS ET PREREQUIS

1-Pré requis

2-Modalités d'inscription

3-Positionnement

4-Entrée en formation

### 1 - PREREQUIS D'INSCRIPTION

Ces exigences sont définies nationalement dans les livrets référentiels du Moniteur Sportif de Natation

Prérequis pour entrer en formation complète « Moniteur Sportif de Natation »

1. Être âgé de 17 ans minimum.
2. Être licencié à la Fédération Française de Natation
3. Être titulaire du PSE 1 ou son équivalent, assorti de la mise à jour de la formation continue.
4. Présenter un extrait de casier judiciaire bulletin n°3 vierge datant de moins de 3 mois (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1264>)
5. Satisfaire à un test de sécurité (voir ci-dessous), sur une distance de 50 mètres ou être titulaire du BNSSA à jour de sa vérification de maintien des acquis
6. Avoir réalisé une performance permettant de justifier d'une pratique de niveau régional dans la discipline choisie (voir ci-dessous) pour la formation ou être titulaire du Brevet fédéral 1er degré de la Fédération française de natation à jour de la formation continue, ou fournir un justificatif permettant d'attester de deux années de licence issues d'une pratique compétitive ou de loisirs, quelle que soit la discipline au sein de la Fédération française de natation.

**Le test de sécurité :**

Le test de sécurité, réalisé sur une distance de 50 mètres (le port des lunettes de natation et du pince-nez n'est pas autorisé : l'utilisation de l'échelle est interdite) consiste en :

- départ libre du bord du bassin,
- un parcours en nage libre,
- une plongée dite "en canard" et recherche d'un mannequin réglementaire immergé à 25 mètres du point de départ à une profondeur minimale de 1,80 mètre,
- une remontée du mannequin jusqu'à la surface,
- un remorquage d'une personne, de sa tranche d'âge au moins, face hors de l'eau en permanence, sur une distance de 25 mètres,
- la sortie de l'eau de la victime

**Les critères permettant de justifier d'une pratique de niveau régional dans la discipline Natation Course/eau libre pour la formation**

Grille de performance d'un niveau régional. La performance est effectuée selon les règles de la FINA, en présence obligatoire du CTS coordonnateur, soit sur une compétition officielle FFN, soit le jour des tests de sélection du MSN.

Dames	EPREUVES	Messieurs
32.00	50 NL	28.00
1:09.50	100 NL	1:01.50
2:31.50	200 NL	2:16.50
5:17.00	400 NL	4:50.00
10:53.00	800 NL	10:03.50
20:58.50	1500 NL	19:08.50
37.00	50 Dos	32.50
1:19.00	100 Dos	1:10.00
2:49.50	200 Dos	2:33.00
40.50	50 Brasse	35.50
1:28.50	100 Brasse	1:18.00
3:09.50	200 Brasse	2:48.50
34.00	50 Papillon	30.50
1:16.50	100 Papillon	1:08.00
2:48.50	200 Papillon	2:31.00
2:53.00	200 4 Nages	2:34.50
6:05.00	400 4 Nages	5:29.00

**Les critères permettant de justifier d'une pratique de niveau régional dans la discipline Natation Artistique pour la formation**

Avoir participé aux championnats régionaux au minimum.

La participation est attestée par le classement officiel de la nageuse lors de la publication officielle des résultats.

**Les critères permettant de justifier d'une pratique de niveau régional dans la discipline Water-Polo pour la formation**

Avoir participé à un championnat de France jeune, 15 ans, 17 ans, N3, N2 ou N1.

La participation est attestée par l'inscription du joueur sur la feuille de match à 8 reprises minimum au cours d'une même saison sportive.



## 2- MODALITES D'INSCRIPTION

Les candidats devront s'inscrire via le dossier papier en pièce jointe du mail. Pour être considéré recevable, le dossier devra être retourné à l'ERFAN complet avec toutes les pièces demandées.

Pièces à fournir pour s'inscrire à la formation complète « Moniteur Sportif de Natation » :

1. Un certificat médical attestant de la capacité du candidat à suivre la formation
2. Une copie au minimum du diplôme de Premiers Secours en Equipe de niveau 1 (PSE 1) ou son équivalent
3. Si besoin d'une copie de l'attestation de formation continue du PSE 1
4. Un extrait de casier judiciaire bulletin n°3
5. Une attestation du Directeur Technique National de la natation justifiant du niveau de pratique personnelle de niveau régional au moins, ou une copie du Brevet fédéral 1er degré de la Fédération française de natation à jour de la formation continue ou un justificatif permettant d'attester de deux années de licence issues d'une pratique compétitive ou de loisirs, quelle que soit la discipline au sein de la Fédération française de natation.

**Clôture des inscriptions :** 14/10/2022

## 4- POSITIONNEMENT :

Le positionnement permet d'analyser la situation d'un stagiaire avant son entrée en formation en référence d'une part, aux compétences requises par le référentiel de compétences du Moniteur Sportif de Natation et d'autre part, à ses acquis.

Lors de l'entrée en formation, il s'agit de valoriser le parcours du stagiaire et les compétences acquises afin de lui permettre de bénéficier d'éventuels allègements de formation, ou si nécessaire de lui proposer une formation complémentaire.

Le positionnement est possible dès lors que la personne est inscrite en formation et justifie des prérequis à l'entrée.

Ce parcours individualisé sera négocié avec le candidat qui pourra l'accepter ou le refuser.

**Durée du positionnement :** en fonction du stagiaire

**Date du positionnement :** 17/10/2022

**Contenus :** Le positionnement se déroulera en quatre phases :

### 1. Une phase collective de présentation de la formation

Points abordés :

- Organisation pédagogique de la formation
- Modalités de l'alternance
- Relation entre la structure d'alternance et l'organisme de formation
- La mise en place des outils de suivi et d'information : Stagiaire / organisme de formation / structure d'alternance / tuteur.
- Présentation des modalités de la certification
- Les relations au métier, à l'emploi potentiel, aux compétences

### 2. Une phase collective de présentation de la formation

Chaque stagiaire via un document d'autoévaluation en référence au référentiel du Moniteur Sportif de Natation et d'échanges via d'éventuelles questions et réponses sur des thèmes abordés.

### 3. Une phase individuelle d'identification des compétences déjà acquises par le stagiaire en vue de l'élaboration d'un plan individuel de formation

Cet entretien de positionnement sera consacré à l'explicitation, la verbalisation des compétences du stagiaire : entretien individuel. Cet entretien mené par un membre de l'équipe pédagogique et permettra de réaliser :

- un relevé des souhaits du stagiaire,
- un bilan de ses expériences vécues,
- une mesure des écarts entre ses compétences actuelles et celles attendues en fin de formation (le formateur peut questionner le stagiaire et le mettre en situation s'il a besoin d'informations complémentaires),

Durée de l'entretien : en fonction de la demande du stagiaire.

### 4. Une phase de validation du Plan Individuel de Formation

Après un temps d'harmonisation de l'équipe pédagogique, celle-ci proposera un parcours individualisé de formation au candidat comprenant des allègements ou des renforcements de formation et prenant en compte les dispenses éventuelles d'une ou de plusieurs UC (en référence aux référentiels en vigueur). Le candidat sera libre d'accepter ou de refuser l'offre de formation.



## CONTENUS DE LA FORMATION

### LES CONTENUS

Cette formation vous apportera les compétences suivantes dans le domaine des activités aquatiques :

1. Mise en œuvre en sécurité des activités à vocation sportive
2. Participation au fonctionnement de la structure

### LES COMPETENCES VISÉES

1. Être capable de prévenir et de gérer des incidents et accidents
2. Être capable d'organiser et de gérer un groupe en déplacement ou en stage
3. Être capable de conduire en sécurité son action dans le cadre des apprentissages sportifs
4. Être capable de conduire en sécurité un plan d'entraînement et des séances dans le cadre d'une pratique compétitive jusqu'au niveau régional dans sa discipline
5. Être capable de participer à la gestion administrative et technique des pratiquants
6. Être capable de participer à la promotion et au développement des activités au sein d'une structure
7. Être capable de réaliser un projet d'action afin de promouvoir une ou des activités au sein d'une structure
8. Être capable d'accueillir une stagiaire au sein d'une structure
9. Être capable d'accompagner un stagiaire dans sa formation au sein d'une structure

### LE PROGRAMME

Seront abordées tout au long de cette formation, les 5 unités capitalisables de la formation avec les contenus suivants :

#### UC 1 : ENCADRER UN GROUPE EN SECURITE

1. A1 – Intervention en cas d'incidents ou d'accidents
2. A2 – Prévention des comportements à risque
3. A3 – Préparation d'un déplacement ou d'un stage
4. A4 – Gestion en sécurité d'un groupe en déplacement ou en stage
5. A5 – Gestion de l'organisation d'un déplacement ou d'un stage
6. A6 – Réalisation d'un bilan relatif à l'accompagnement d'un déplacement ou d'un stage

#### UC 2 : CONDUIRE EN SECURITE DES APPRENTISSAGES SPORTIFS DANS LE CADRE DE PRATIQUES SOCIO-EDUCATIVES

1. A1 – conception d'un projet pédagogique, d'un cycle et d'une séance
2. A2 – Conduite d'un projet pédagogique, d'un cycle et d'une séance pour un groupe ayant pour objectif l'acquisition des apprentissages sportifs
3. A3 – Evaluation d'un projet pédagogique et d'une séance pour un groupe ayant pour objectif l'acquisition des apprentissages sportifs

#### UC 3 : S'IMPLIQUER DANS LE FONCTIONNEMENT D'UNE STRUCTURE INTEGREE DANS SON ENVIRONNEMENT TERRITORIAL

1. A1 – accueil d'un public diversifié dans le cadre d'une structure
2. A2 – suivi de différents groupes au sein d'une structure
3. A3 – contribution à la gestion administrative d'une structure
4. A4 – participation à la préparation et à l'organisation de manifestations
5. A5 – Implication dans la promotion des activités d'une structure
6. A6 – conception d'un projet d'action
7. A7 – conduite d'un projet d'action
8. A8 – évaluation d'un projet d'action

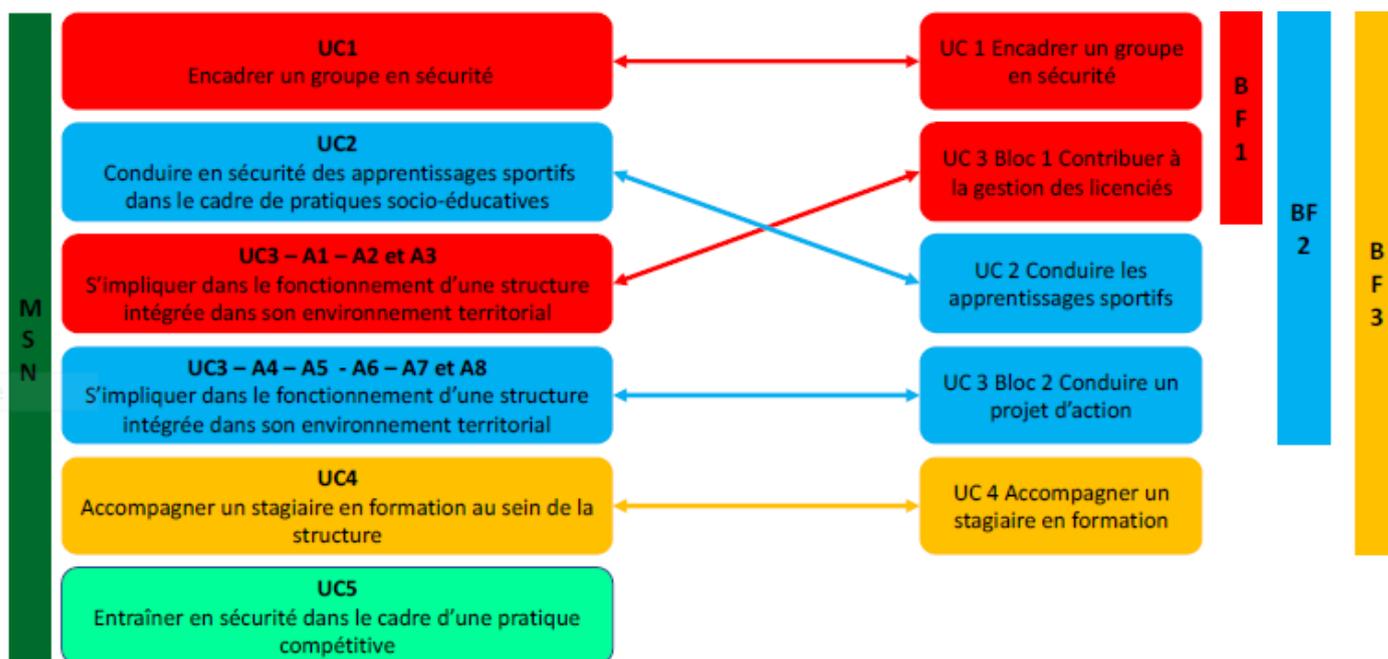
#### UC 4 : ACCOMPAGNER UN STAGIAIRE EN FORMATION AU SEIN DE LA STRUCTURE

1. A1 – organisation de l'accueil du stagiaire
2. A2 – transmission au stagiaire de la culture fédérale et des valeurs citoyennes et associatives
3. A3 – tutorat

#### UC 5 : ENTRAINER EN SECURITE DANS LE CADRE D'UNE PRATIQUE COMPETITIVE JUSQU'AU NIVEAU REGIONAL

1. A1 – conception d'un plan d'entraînement, d'un cycle et d'une séance
2. A2 – conduite en sécurité du plan d'entraînement et d'une séance
3. A3 – évaluation du plan d'entraînement et de la séance d'entraînement

**RELATION ENTRE LE MONITEUR SPORTIF DE NATATION ET LES UC**



**ORGANISATION DE LA FORMATION**

**ORGANISME DE FORMATION**

L'organisme de formation ERFAN (École Régionale de Formation aux Activités de la Natation) de la Région P a été habilité par l'Institut National de Formation aux Activités de la Natation (habilitation n° à venir) pour la mise en œuvre de cette formation.

**DATES**

Dates extrêmes de la formation	Durée de la formation	Date de clôture des inscriptions	Dates du positionnement
17/10/2022 au 16/06/2023	8 mois	14/10/2022	17/10/2022

**RYTHME DE L'ALTERNANCE**

Du 17 octobre 2022 au 16 juin 2023 avec alternance formation/situation de travail en structure d'alternance pédagogique. Ces heures en alternance seront effectuées sous l'autorité d'un tuteur et sont réparties d'octobre 2022 à juin 2023. Le nombre d'heures en centre et en entreprise, pour chaque stagiaire, sera précisé dans le PIF (Plan Individuel de Formation).

**DECOUPAGE DES VOLUMES HORAIRE DE FORMATION**

Volume horaire total	530 HEURES	
Détails du parcours individualisé du candidat	En centre	260 Heures
	En structure	270 Heures



	Volumes horaires Face à Face	Volumes horaires de pratique avec formateurs	Volumes horaires FOAD	Volumes horaires Alternance
UC1 – Encadrer un groupe en sécurité	30	0	0	30
UC2 – Conduire en sécurité des apprentissages sportifs dans le cadre de pratiques socio-éducatives	66	0	0	90
UC3 – S’impliquer dans le fonctionnement d’une structure intégrée dans son environnement territorial	68	0	0	40
UC4 – Accompagner un stagiaire en formation au sein de la structure	30	0	0	20
UC5 – Entraîner en sécurité dans le cadre d’une pratique compétitive jusqu’au niveau régional	65	0	0	90
<b>Total général</b>	<b>260 heures</b>	<b>0 heures</b>	<b>0 heures</b>	<b>270 heures</b>

## CALENDRIER DES PERIODES EN FORMATION / ALTERNANCE

Voir fin document

## HORAIRES DE FORMATION

Les sessions de formation en face à face auront lieu principalement sur des week-ends et pendant les vacances scolaires de 8h à 12h et de 13h à 18h.

## SESSIONS DE FORMATION

Formation en groupes limités à 18 stagiaires en parcours complet.

## LIEUX DE LA FORMATION

### Salles de formation

ERFAN Pays de la Loire – 44 rue Romain Rolland – 44000 NANTES

Tram: accessible par la ligne 1 arrêt Romain Rolland

Parking accessible derrière l'établissement près du collège sacré cœur.

### Structures aquatiques pédagogiques

.....

## LIEUX ET MODALITES D'ALTERNANCE

### *Structures d'alternance*

Dans le cadre de cette formation au Moniteur Sportif de Natation, le stagiaire effectue une mise en situation professionnelle, accompagnée par un tuteur, auprès d'un ou plusieurs groupes de la structure, de façon régulière, sur une durée minimum de 270 heures au sein d'une structure associative affiliée la Fédération Française de Natation.

Lors de son inscription, le candidat devra remettre à l'ERFAN Pays de la Loire une lettre du Président de sa structure ou éventuellement du de la structure d'accueil, précisant son accord pour l'accueil d'un stagiaire en formation au Moniteur Sportif de Natation au sein de la structure, ainsi qu'un engagement d'un tuteur de la structure d'accueil du stagiaire lors de son stage en situation.

Une convention de mise en situation professionnelle sera alors éditée et transmise à toutes les parties pour signature.

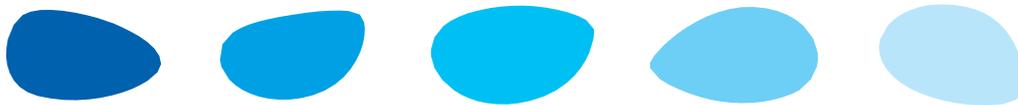
Si le candidat n'a pas trouvé de structure lors de son inscription, l'ERFAN s'engage à l'aider dans la recherche et la mise en relation avec une structure de son réseau. L'ERFAN privilégiera alors une ou des structures proches de son lieu de domiciliation.

### *Le tutorat*

Lors des séquences en alternance, le stagiaire est obligatoirement accompagné par un tuteur, justifiant d'une expérience professionnelle et d'une qualification suffisante.

Ainsi, la personne assurant la fonction de tuteur est titulaire au minimum d'un diplôme équivalent ou supérieur au diplôme en cours depuis au moins 1 an, doit obligatoirement être majeure et agréer par l'ERFAN (au travers de la convention de mise en situation professionnelle).

Dans un souci de charge pédagogique, l'ERFAN veillera à ce que le tuteur n'ait pas plus de 2 stagiaires.



La fonction tutorale peut être partagée entre plusieurs personnes constituant une équipe tutorale au sein de laquelle sera désigné un « tuteur référent » qui assurera la coordination de l'équipe et la liaison avec l'ERFAN.

Le responsable de la structure et le tuteur doivent organiser l'accompagnement du développement des compétences de leur stagiaire en accord avec l'organisme de formation. Les activités professionnelles du stagiaire dans sa structure d'alternance doivent être réparties de façon cohérente et prendre en compte l'organisation de la formation et les contenus abordés en centre.

Des temps d'accompagnement du stagiaire par son tuteur ou certains membres du comité de direction doivent être mis en place pour concevoir et réaliser un projet favorable au développement de la structure et évaluer les progrès du stagiaire.



## MODALITES PEDAGOGIQUES ET DE SUIVI

### MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Les méthodes pédagogiques utilisées sont basées sur les méthodes affirmative, heuristique, interrogative, démonstrative et applicative.

La formation, à visée pratique et méthodologique, **se fait à partir de situations réelles professionnelles et de supports professionnels.**

**La formation est personnalisée** et prend en compte la singularité de la personne en formation tout en appartenant à un collectif.

Le formateur organise les situations d'apprentissage variées aux besoins de la personne et des objectifs visés et met en place les stratégies pédagogiques correspondantes :

1. Jeux de rôles dans une situation professionnelle reconstituée
2. Pratique en bassin
3. Réalisation d'une tâche ou opération professionnelle à partir de cas concrets
4. Recadrage et actions de remédiation
5. Travaux collaboratifs en sous-groupes
6. *Pour la partie FOAD : autoformation accompagnée à distance, travail collaboratif à distance, plateforme e-learning, classes virtuelles, ressources numériques, ...*

Le formateur définit la stratégie pédagogique au regard de l'importance, de la complexité et du niveau de performance de l'objet de l'apprentissage : il conçoit et organise des activités pédagogiques en s'appuyant sur des démarches et des méthodes facilitant les apprentissages des personnes et l'atteinte des objectifs visés.

### MOYENS ET MATÉRIELS PÉDAGOGIQUES DEDIES A L'ACTION

Les stagiaires sont formés dans un environnement de travail similaire à leur métier (centre aquatique).

Le matériel utilisé par les formateurs et les stagiaires est du matériel professionnel.

#### Salle de cours

1. Salles de cours accessibles aux personnes handicapées.
2. Vidéo projecteur
3. Tableau papier
4. Connexion internet
5. Matériel de secourisme et d'oxygénothérapie
6. Matériels d'aquagym et de circuit training

#### Structures aquatiques

1. Des créneaux horaires d'utilisation de ces espaces dédiés aux stagiaires
- 2.

#### Supports pédagogiques

1. Exercices pratiques – Photocopies - présentation Powerpoint - supports multimédias – manuels pédagogiques et techniques
2. Plateforme de FOAD (Formation Ouverte A Distance) proposant une véritable interactivité. Ne se confond pas avec une simple plateforme de mise à disposition de supports.
3. Abonnement à un service de téléconférence



## MODALITÉS DE SUIVI DE LA FORMATION

**Utilisation de bilans réguliers : entre le stagiaire et l'ERFAN, entre le stagiaire et le tuteur, entre le stagiaire, le tuteur et l'ERFAN ainsi qu'entre le tuteur et l'ERFAN**

1. Attestations d'assiduité signées par les stagiaires et le formateur à l'issue de chaque demi-journée de formation lors des séquences en présentiel par le tuteur lors des séquences en alternance.
2. Justificatifs des travaux et évaluations réalisés lors des séquences à distance.
3. Tableau de suivi des stagiaires en formation en centre (présentiel, comportement, compétences)
4. Utilisation d'un livret du stagiaire
5. Suivi pédagogique de la formation sur le lieu de l'alternance (grilles de tuteur et période de suivi téléphonique)

Chaque stagiaire a la possibilité de convoquer en entretien avec le coordonnateur ou avec une personne tierce s'il le souhaite pour évoquer des problématiques. Un formulaire est également mis à disposition afin d'évoquer des remarques ou difficultés dans le suivi de la formation.

Ces outils permettent un meilleur suivi du stagiaire afin de prévenir les ruptures de parcours.



## MODALITES D'ÉVALUATION ET DE SUIVI

L'évaluation des connaissances et des compétences de l'apprenant se fera tout au long de la formation sous forme d'épreuves formatives et certificatives effectuées régulièrement au regard des objectifs de la formation.

Un bilan régulier de la progression pédagogique sera réalisé par le tuteur référent du stage en alternance et les apprenants lors d'un entretien personnalisé afin de repérer les difficultés d'apprentissage rencontrées et le prévoir, si nécessaire, des heures de soutien supplémentaires

### MODALITÉS D'ÉVALUATION

1. Résultats des évaluations continues des compétences (QCM, tests de connaissances par écrit, épreuves écrites de contrôle des connaissances régulièrement au regard des objectifs de la formation) et des connaissances techniques et comportementales de l'apprenant en formation.
2. Résultats de l'évaluation des compétences techniques et comportementales de l'alternant par le tuteur de la structure d'accueil.
3. Grille d'évaluation du suivi de l'acquisition des compétences en entreprise par le tuteur
4. Grille de certification de l'INFAN

### EPREUVES DE CERTIFICATION

Ces épreuves certificatives visent à valider les Unités Capitalisables du diplôme, une UC pouvant faire l'objet de plusieurs épreuves certificatives. En cas d'échec à l'une des certifications, une épreuve de rattrapage sera organisée. Ces épreuves de rattrapage seront identiques aux épreuves initiales. La validation des 5 unités capitalisables est nécessaire pour l'obtention du diplôme.

La certification globale des 5 UC a lieu lors d'un jury national présidé par le Directeur Technique National ou son représentant. Possibilité de ne suivre et valider que **certaines Unités Capitalisables** (Nous contacter pour plus de renseignements : 02.31.75.04.19)

Les stagiaires seront informés en amont des protocoles et modalités de certification (déroulement des épreuves, dates etc). L'ensemble des UC doit être validé pour l'obtention du diplôme.

Pour toutes les épreuves d'évaluation certificative, les commissions d'évaluation sont composées de deux personnes dont :

- Un représentant de l'ERFAN ou de l'INFAN,
- Le DTN ou son représentant

Les membres de chaque commission d'évaluation sont proposés par l'ERFAN ou l'INFAN et leur désignation est validée par le Directeur Technique National.

UC concernées	Blocs concernés	Sous-blocs concernés	Nature et durée de l'épreuve
UC1	A1	A1C1, A1C2	Durée de l'épreuve : 5 minutes maximum par candidat. Réaliser un test de sécurité sur une distance de 50 mètres
		A1C4	Durée de l'épreuve : 5 minutes maximum par candidat. L'épreuve consiste à valider le test du premier niveau des apprentissages sportifs conformément aux critères de réussite.
	A2	A2C1, A2C2, A2C3	Durée de l'épreuve : 15 minutes maximum par candidat Entretien réalisé individuellement par chaque candidat. Il porte sur les règles de sécurité, les moyens de contrôle de son application ainsi que sur la prévention et l'action à réaliser dans les cas de maltraitance physique ou morale.
	A3, A4, A5, A6	A3C1, A3C2, A4C2, A4C3, A5C1, A5C2 et A6C1	Dossier relatif au bilan de l'accompagnement d'un groupe lors d'un stage <b>Etape 1 de l'épreuve : recevabilité du dossier</b> Le dossier est rédigé individuellement par chaque candidat, et porte autant sur l'organisation que sur la conduite du stage, réalisé sous la responsabilité du tuteur. <b>Etape 2 de l'épreuve : évaluation certificative</b> Les membres de la commission d'évaluation évaluent le rapport de stage à l'aide de la grille d'évaluation.
UC2	A1, A2, A3	A1C1, A2C1, A2C2, A2C3, A3C2 et A3C3	Séance pédagogique suivie d'un entretien <b>Etape 1 de l'épreuve : projet pédagogique.</b> Le candidat remet au jury avant le début de l'épreuve, le projet pédagogique du groupe <b>Etape 2 de l'épreuve : Rédaction d'une fiche de séance.</b> Le candidat prépare une fiche de séance du groupe ayant pour objectif l'acquisition des apprentissages sportifs, Cette fiche de séance est également remise au jury avant le début de l'épreuve. <b>Etape 3 de l'épreuve : Conduite d'une séance pédagogique suivie d'un entretien</b> Durée de l'épreuve : Séance : 30 minutes minimum Entretien : 20 minutes maximum
UC3	A5	A5C2, A5C4	<b>Création d'un support de communication</b> Le candidat crée un support de communication présentant le projet d'action qu'il a mené au sein de la structure.
	A1, A3	A1C2, A1C3, A1C4 et A3C1	<b>Etape 1 de l'épreuve : support écrit</b> Le candidat remet au jury un support écrit présentant le fonctionnement et les activités de la structure. Ce document sert de support à l'épreuve orale qui porte sur le fonctionnement de la structure et les activités de la structure <b>Etape 2 de l'épreuve : entretien</b> Durée de l'épreuve : 20 minutes maximum par candidat.
	A3, A4	A3C2 et A4C2	<b>Mise en situation professionnelle pour la gestion administrative et technique</b> <b>Etape 1 de l'épreuve : mise en situation professionnelle pour l'enregistrement d'une licence FFN</b> Durée de l'épreuve : 10 minutes maximum par candidat. <b>Etape 2 de l'épreuve : mise en situation professionnelle pour l'enregistrement de tests de l'Ecole de Natation.</b> Durée de l'épreuve : 10 minutes maximum par candidat.
	A6, A7, A8	A6C1, A6C2, A6C3, A6C4, A7C1, A7C2, A7C3, A8C1, A8C2 et A8C3	<b>Présentation par le stagiaire de son projet d'action, suivie d'un entretien</b> <b>Etape 1 de l'épreuve : Réalisation d'un support à sa présentation</b> A l'issue de la réalisation de son projet, le candidat crée un support basé sur l'utilisation des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC). <b>Etape 2 de l'épreuve : Présentation</b> Le candidat présente, à l'aide d'un support basé sur l'utilisation des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication, son projet d'action réalisé au sein de sa structure d'alternance. <b>Etape 3 de l'épreuve : entretien</b> A l'issue de sa présentation, le candidat participe à un entretien. Durée de l'épreuve : - Etape 2 présentation : 15 minutes maximum - Etape 3 entretien : 20 minutes maximum
UC4	A1, A2, A3, A4	A1C1, A1C3, A2C1, A2C2, A3C1, A3C2 et A4C1	<b>Entretien</b> Après avoir situé son rôle et sa mission au sein de la structure dans le domaine de la formation des cadres, le candidat participe à un entretien portant sur l'accueil et l'accompagnement d'un stagiaire au sein d'une structure, la citoyenneté et le tutorat. Durée de l'entretien : 20 minutes maximum par candidat
UC5	A1, A2, A3	A1C2, A2C1, A2C3, A3C1,	<b>Séance d'entraînement suivie d'un entretien</b> <b>Etape 1 de l'épreuve : Mise à disposition du plan d'entraînement.</b> Le candidat remet aux évaluateurs avant le début de l'épreuve, le plan d'entraînement du groupe



	A3C3 et A3C4	<b>Etape 2 de l'épreuve : Rédaction d'une fiche de séance.</b> Le candidat prépare une fiche de séance, resituée dans le plan d'entraînement et la remet aux évaluateurs <b>Etape 3 de l'épreuve : Conduite d'une séance d'entraînement suivie d'un entretien</b> Durée de l'épreuve : Séance : 45 minutes minimum Entretien : 30 minutes maximum
--	--------------	--



## DISPENSES, ÉQUIVALENCES, SUITES DE PARCOURS ET PASSERELLES

### DISPENSES

**Sont dispensés du test de sécurité des Prérequis à la Mise en Situation Professionnelle (PRMSP) :**

- les titulaires de l'attestation de formation au PSE de niveau 1 ou son équivalent, à jour de la formation continue
- les titulaires du Brevet fédéral 2ème degré, à jour de leur formation continue
- les titulaires du Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport des Activités Aquatiques et de la Natation à jour de leur formation continue
- les titulaires du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique à jour du maintien des acquis du BNSSA.

Rappel : les sportifs de haut niveau devront être titulaires au minimum du PSE1 à jour de la formation continue et avoir réalisé un test de sécurité sur une distance de 50m au plus tard lors de la validation des PRMSP.

Sous réserve du respect des principes mentionnés au paragraphe ci-dessus.

**Les personnes titulaires du Brevet fédéral 1er degré de la Fédération française de natation à jour de la formation continue sont dispensées :**

- de l'exigence de la performance permettant de justifier d'une pratique de niveau régional dans la discipline choisie pour la formation lors des prérequis à l'entrée en formation
- de l'UC 1 du Moniteur Sportif de Natation.

**Les personnes titulaires du Brevet fédéral 2ème degré de la Fédération française de natation à jour de la formation continue sont dispensées :**

- des UC 1, UC 2 et UC 3 du titre de Moniteur Sportif de Natation.

**Les personnes titulaires d'un : Brevet fédéral 3ème degré de la Fédération française de natation à jour de la formation continue sont dispensées :**

- des UC 1, UC 2, UC 3 et UC 4 du titre de Moniteur Sportif de Natation.

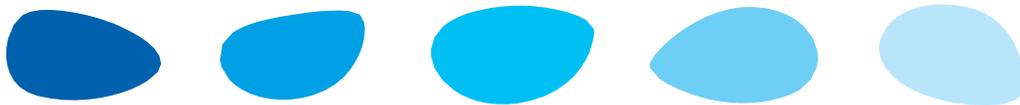
**Les personnes titulaires du : Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA) à jour de la formation continue du PSE1 et à jour de la vérification du maintien des acquis du BNSSA sont dispensées :**

- du test de sécurité lors des prérequis à l'entrée en formation

**Les personnes titulaires du : Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport, spécialité éducateur sportif, mention Activités Aquatiques et de la Natation (BPJEPS AAN), licenciées au sein d'une structure de la FFN sur deux saisons minimums, pouvant comprendre l'année de formation et justifiant également, sur cette même période, d'une expérience d'encadrement bénévole ou professionnelle au sein d'une structure de la Fédération française de natation**

- peuvent prétendre à la dispense des UC 1, UC 2 et UC 3 du Moniteur Sportif de Natation. L'expérience d'encadrement est attestée par un ou plusieurs présidents de structures.

Tous les cas particuliers concernant les dispenses seront étudiés par la commission nationale de formation des cadres.



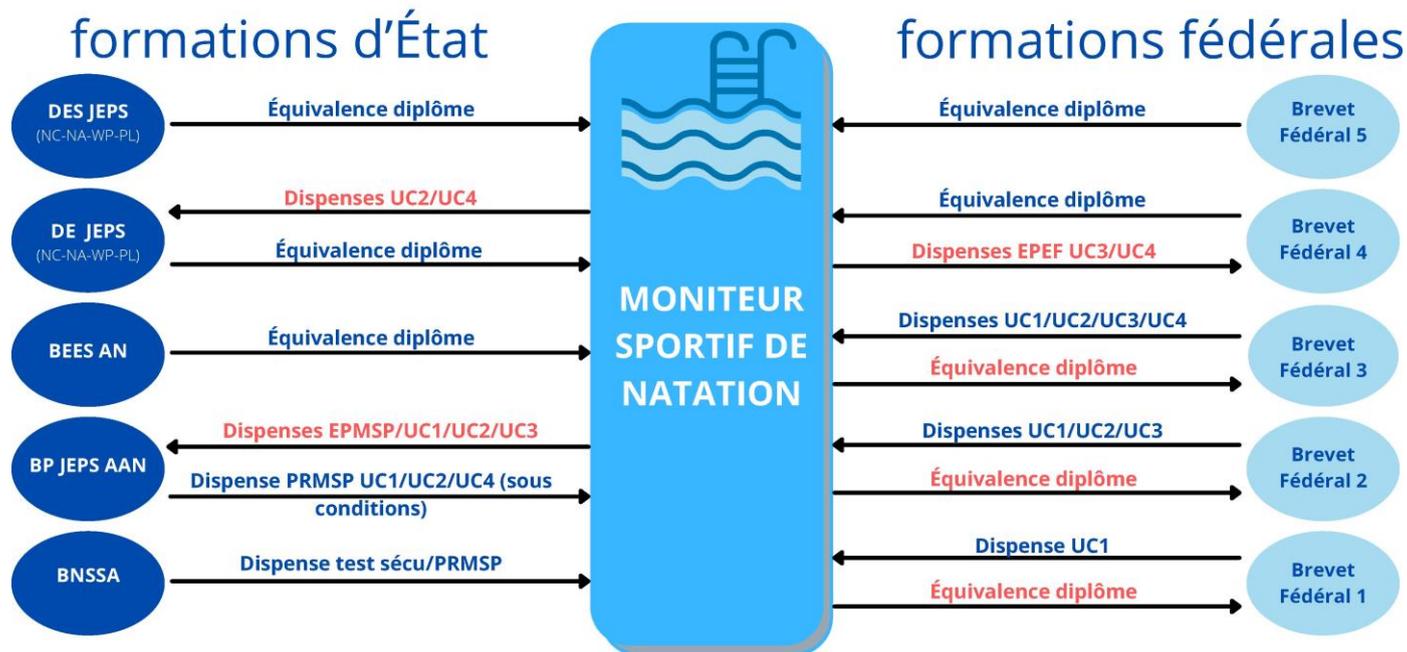
## EQUIVALENCES

1. Les personnes titulaires d'un **Brevet fédéral 4ème degré** de la Fédération française de natation à jour de la formation continue, également titulaires du PSE 1 à jour de la formation continue peuvent solliciter, auprès de l'INFAN, l'attribution du titre de Moniteur Sportif de Natation.
2. Les personnes titulaires d'un **Brevet fédéral 5ème degré** de la Fédération française de natation à jour de la formation continue, également titulaires du PSE 1 à jour de la formation continue peuvent solliciter, auprès de l'INFAN, l'attribution du titre de Moniteur Sportif de Natation.
3. Les personnes titulaires du **Diplôme d'Etat de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport** (DE JEPS) mention natation course ou natation synchronisée ou plongeon ou water-polo, à jour de la formation continue du PSE 1 et justifiant d'une licence au sein d'une structure de la Fédération française de natation sur deux saisons au minimum, pouvant comprendre l'année de formation, peuvent solliciter, auprès de l'INFAN, l'attribution du Moniteur Sportif de Natation.
4. Les personnes titulaires du **Diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport** (DES JEPS) mention natation course ou natation synchronisée ou plongeon ou water-polo, à jour de la formation continue du PSE 1 et justifiant d'une licence au sein d'une structure de la Fédération française de natation sur deux saisons au minimum, pouvant comprendre l'année de formation, peuvent solliciter, auprès de l'INFAN, l'attribution du Moniteur Sportif de Natation.

## PASSERELLES ET SUITES DE PARCOURS :

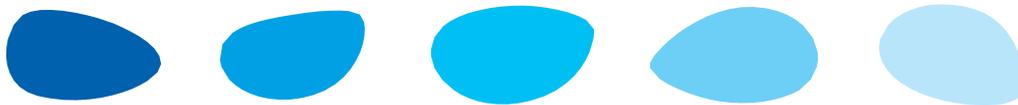
Suite possible après la formation MSN

## POINT SUR LE MSN



## FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE

Une formation continue est obligatoire tous les 2 ans pour toutes les personnes titulaires du Moniteur Sportif de Natation afin de leur permettre de conserver les prérogatives d'activités de cette certification professionnelle. Les 2 années ne sont pas comptabilisées de date à date mais sur l'année civile à partir du jour de délivrance du diplôme (l'année indiquée sur le diplôme faisant foi).



## ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Aux termes de l'article L120.2 du Code du Travail : Nul ne peut apporter aux droits des personnes et aux libertés individuelles et collectives de restrictions qui ne seraient pas justifiées par la nature de la tâche à accomplir ni proportionnées au but recherché.

Les tests d'entrée en formation, le cursus de formation et les épreuves d'évaluation certificative peuvent être aménagés par décision du directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale.

« Constitue un handicap, au sens de la loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant » - Article 114 du code de l'action sociale et des familles

Textes de référence : Loi n°2005-102 du 11 février 2005 / Code de l'action sociale et des familles, article 114 / Code du sport, articles A.212-44, A.212-45

### ÉTAPES DE LA PROCEDURE APPLIQUÉE

1. Toute personne désirant entrer en formation doit présenter un **certificat médical d'aptitude** lors de son inscription (attestant l'aptitude du stagiaire à pouvoir porter secours dans le cadre de son exercice).  
Pour les personnes en situation de handicap, l'avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport ou par la Fédération française de sport adapté ou désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées sur la nécessité d'aménager le cas échéant la formation ou les épreuves certificatives selon la certification visée.
2. Le candidat dépose [un dossier de demande d'aménagement](#), [un certificat médical descriptif](#), à la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse à l'Engagement et aux Sports (DRAJES)
3. Le candidat prend rendez-vous avec un des médecins agréés (2 mois avant l'entrée en formation)
4. Le candidat envoie la demande à la DRAJES qui accordera ou non l'aménagement demandé.
5. A réception du dossier, le candidat est susceptible d'être convoqué à la DRAJES, afin d'échanger sur les aménagements à considérer. Le directeur régional rend ensuite sa décision par rapport aux aménagements d'épreuves/de formation sollicités. Ce dernier dispose, par ailleurs, d'un délai nécessaire pour fonder sa décision.
6. En dernier lieu, la décision du directeur régional est notifiée par courriel au candidat ainsi qu'à l'organisme de formation chargé de mettre en place les aménagements accordés

## € TARIFS ET FINANCEMENTS

### TARIFS

#### TARIFS POUR L'OBTENTION DU MSN

Statut du stagiaire	Coût total de la formation	Détails de la tarification			Total Reste à Charge du stagiaire
		Dont Frais pédagogiques	Dont Frais annexes	Dont Frais de dossier	
MSN Parcours complet	2635 € Soit 10€ /h	2600 €	----	35 €	2635 €
MSN titulaires BF2/BPJEPSAAN	985 € Soit 10€ /h	950 €	----	35 €	985 €
MSN titulaires BF1	2235 € Soit 10€ /h	2200 €	----	35 €	2235 €

Les autres frais (déplacements, diners, hébergement, etc.) seront à la charge des stagiaires (peuvent aussi être pris en partie en charge par les OPCO).

Le candidat peut solliciter l'édition d'un devis personnalisé en contactant directement l'ERFAN par :

1. mail : [erfan.paysdeloire@orange.fr](mailto:erfan.paysdeloire@orange.fr)
2. par téléphone au : 02 51 13 48 80

Attention, le positionnement est nécessaire afin d'établir un devis réaliste.

**FINANCEMENTS**

Tableau des financements possibles fourni à titre indicatif.

*Vous êtes étudiant ou demandeur d'emploi ?*

- ✓ [Contrat d'apprentissage](#)
- ✓ [Contrat de professionnalisation](#)
- ✓ [CPF / CEC](#)
- ✓ [CPF de Transition Professionnelle](#)
- ✓ [PEC - Parcours Emploi Compétences](#)
- ✓ [PEC Sésame](#)
- X PRIC et Programme Collectif Régional Qualifiant
- ✓ [Aides Individuelles à la Formation](#)
- ✓ [AGEFIPH](#)
- ✓ Autofinancement

*Vous êtes salarié ?*

- ✓ [PRO A - Promotion par alternance](#) - OPCO
- ✓ [CPF de transition professionnelle](#)
- ✓ Plan de Développement des Compétences
- ✓ Action individuelle - OPCO
- X FNE
- ✓ Autofinancement

**CONTACTS****RÉFÉRENTS DE LA FORMATION**

<b>Référent pédagogique</b>	Lucas THIBAUT	Tel : 02 51 13 48 80	Mail : erfan.paysdeloire@orange.fr
<b>Référent administratif</b>	Stéphanie CAZAL	Tel : 02 51 13 48 80	
<b>Référent Handicap</b>	Stéphanie CAZAL	Tel : 02 51 13 48 80	
<b>Référent FOAD</b>		Tel :	



oct-22		nov-22		déc-22		janv-23		févr-23		mars-23		avr-23		mai-23		juin-23	
SAM	1	MAR	1	JEU	1	DIM	1	MER	1	MER	1	SAM	1	LUN	1	JEU	1
DIM	2	MER	2	VEN	2	LUN	2	JEU	2	JEU	2	DIM	2	MAR	2	VEN	2
LUN.	3	JEU.	3	SAM.	3	MAR.	3	VEN.	3	VEN.	3	LUN.	3	MER.	3	SAM.	3
MAR.	4	VEN.	4	DIM.	4	MER.	4	SAM.	4	SAM.	4	MAR.	4	JEU.	4	DIM.	4
MER.	5	SAM.	5	LUN.	5	JEU.	5	DIM.	5	DIM.	5	MER.	5	VEN.	5	LUN.	5
JEU.	6	DIM.	6	MAR.	6	VEN.	6	LUN.	6	LUN.	6	JEU.	6	SAM.	6	MAR.	6
VEN.	7	LUN.	7	MER.	7	SAM.	7	MAR.	7	MAR.	7	VEN.	7	DIM.	7	MER.	7
SAM.	8	MAR.	8	JEU.	8	DIM.	8	MER.	8	MER.	8	SAM.	8	LUN.	8	JEU.	8
DIM.	9	MER.	9	VEN.	9	LUN.	9	JEU.	9	JEU.	9	DIM.	9	MAR.	9	VEN.	9
LUN.	10	JEU.	10	SAM.	10	MAR.	10	VEN.	10	VEN.	10	LUN.	10	MER.	10	SAM.	10
MAR.	11	VEN.	11	DIM.	11	MER.	11	SAM.	11	SAM.	11	MAR.	11	JEU.	11	DIM.	11
MER.	12	SAM.	12	LUN.	12	LUN.	12							VEN.	12	LUN.	12
JEU.	13	DIM.	13	MAR.	13	MAR.	13							SAM.	13	MAR.	13
VEN.	14	LUN.	14	MER.	14	MER.	14							DIM.	14	MER.	14
SAM.	15	MAR.	15	JEU.	15	JEU.	15							LUN.	15	JEU.	15
DIM.	16	MER.	16	VEN.	16	VEN.	16							MAR.	16	VEN.	16
LUN.	17	JEU.	17	SAM.	17	SAM.	17							MER.	17	SAM.	17
MAR.	18	VEN.	18	DIM.	18	DIM.	18							JEU.	18	DIM.	18
MER.	19	SAM.	19	LUN.	19	LUN.	19							VEN.	19	LUN.	19
JEU.	20	DIM.	20	MAR.	20	VEN.	20	LUN.	20	LUN.	20	JEU.	20	SAM.	20	MAR.	20
VEN.	21	LUN.	21	MER.	21	SAM.	21	MAR.	21	MAR.	21	VEN.	21	DIM.	21	MER.	21
SAM.	22	MAR.	22	JEU.	22	DIM.	22	MER.	22	MER.	22	SAM.	22	LUN.	22	JEU.	22
DIM.	23	MER.	23	VEN.	23	LUN.	23	JEU.	23	JEU.	23	DIM.	23	MAR.	23	VEN.	23
LUN.	24	JEU.	24	SAM.	24	MAR.	24	VEN.	24	VEN.	24	LUN.	24	MER.	24	SAM.	24
MAR.	25	VEN.	25	DIM.	25	MER.	25	SAM.	25	SAM.	25	MAR.	25	JEU.	25	DIM.	25
MER.	26	SAM.	26	LUN.	26	JEU.	26	DIM.	26	DIM.	26	MER.	26	VEN.	26	LUN.	26
JEU.	27	DIM.	27	MAR.	27	VEN.	27	LUN.	27	LUN.	27	JEU.	27	SAM.	27	MAR.	27
VEN.	28	LUN.	28	MER.	28	SAM.	28	MAR.	28	MAR.	28	VEN.	28	DIM.	28	MER.	28
SAM.	29	MAR.	29	JEU.	29	DIM.	29			MER.	29	SAM.	29	LUN.	29	JEU.	29
DIM.	30	MER.	30	VEN.	30	LUN.	30			JEU.	30	DIM.	30	MAR.	30	VEN.	30
LUN.	31			SAM.	31	MAR.	31			VEN.	31			MER.	31		

**Planning en cours de construction : il vous sera transmis dans les plus brefs délais**